



PRÉFET DE L'OISE

**Commission de suivi de site  
dans le cadre du fonctionnement de la société HEMPEL à Saint-Crépin-Ibouwillers**

**Compte rendu de la réunion du 13 décembre 2016**

La commission de suivi de site de la société HEMPEL à Saint-Crépin-Ibouwillers s'est réunie le 13 décembre 2016 sous la présidence de M<sup>me</sup> Isabelle DOMERGUE, responsable du service de l'eau, de l'environnement et de la forêt de la Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT) accompagnée de M. Christophe VALLET du bureau de l'environnement de la DDT.

Participaient à cette réunion :

- M<sup>me</sup> Nathalie ESTKOWSKI-CHAZOTTES, inspecteur de l'environnement spécialité installations classées, unité départementale de l'Oise, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL),
- M<sup>me</sup> Fabien OUIN, bureau de l'environnement de la DDT
- M. Serge Lalouette, Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise,
- M. Alexis Brohard, Service Interministériel Départemental de Protection Civile,
- M<sup>me</sup> Sophie LEVESQUE, conseillère départementale,
- M<sup>me</sup> Christine VERHALLE, 1<sup>ère</sup> adjointe à la commune de St-Crépin,
- M<sup>me</sup> Bastien CHAMPEIK, chargé du développement à la communauté de communes des Sablons,
- M. Cédric FIORENTINO, Responsable exploitation et responsable H.S.E, société HEMPEL.

La réunion est ouverte à 15h05 sous la présidence de M<sup>me</sup> Isabelle Domergue.

Il est rappelé l'ordre du jour de la commission de suivi de site, à savoir :

- Présentation par l'exploitant :
  - bilan de l'année 2016,
  - plan de sauvegarde de l'emploi (PSE),
  - mise en sécurité du site,
  - projet de ré-industrialisation.
- Présentation des actions de l'inspection des installations classées,
- Questions diverses.

## **Présentation par l'exploitant**

M. FIORENTINO présente le rapport d'activité de la société HEMPEL pour l'année 2016.

- Présentation de la société HEMPEL et du site de Saint-Crépin-Ibouwillers :
  - société danoise. HEMPEL France créé en 1956, site de Saint-Crépin-Ibouwillers construit en 1977,
  - effectif France : 50 personnes dont 30 sur le site de Saint-Crépin-Ibouwillers,
  - baisse constante du volume de production depuis 2010,
  - effort de réduction dans la production des déchets et sur le nombre d'accidents enregistrés.
- Prévention des risques en 2016 :
  - mise à jour quinquennale de l'étude de danger effectuée,
  - plan de gestion des solvants 2015 effectué,
  - note de synthèse SGS 2015 rédigée.
- Bilan SGS 2016 :
  - réalisation des formations prévues pour la sécurité,
  - maîtrise des procédés (EIPS, maintenance préventive, plan de prévention),
  - gestion des modifications (pas de modification majeure produit ou process),
  - mise à jour du POI en décembre 2015 avec exercices POI trimestriels réalisés sur 2016,
  - retour d'expérience : remontée des incidents et/ou accidents survenus sur les autres sites HEMPEL remontés par le Groupe,
  - respect du planning des audits internes et revue de direction.
- Aucun accident ou incident en 2015 et 2016.
- Prévisions 2017 :
  - mise à jour de l'étude de dangers à réaliser sur la base de la nouvelle activité du site en conformité avec la réglementation SEVESO 3,
  - mise en sécurité des installations de productions.
- Plan de sauvegarde de l'emploi :
  - PSE pour motif économique annoncé au comité d'entreprise et au CHSCT le 08 avril 2016,
  - document unilatéral homologué par la DIRECCTE le 30 juin 2016,
  - mise en application en septembre 2016,
  - facteurs ayant conduits à cette décision :
    - les contraintes liées au marché concurrentiel (Espagne, Portugal, Croatie, Pologne),
    - la baisse du chiffre d'affaires, des ventes et des indicateurs financiers,
    - des coûts de production trop élevés,
    - des contraintes réglementaires et environnementales particulièrement lourdes et inévitables,
  - conséquences :
    - délocalisation de la production en Espagne et au Portugal,
    - suppression de 29 postes,
    - maintien des activités de logistique et administratives sur le site de St-Crépin-Ibouwillers.
- Mise en sécurité du site :
  - matières premières restantes transférées sur les autres sites de productions,
  - déchets issus de l'activité de production éliminés dans les filières appropriées,
  - installations électriques consignées,
  - surveillance du site et contrôles des accès maintenus.
  - démantèlement de la tank farm prévue en janvier 2017, sous la supervision de la société GOLDER, phasage des travaux validé par la DREAL.
  -

- **Projet de ré-industrialisation :**
  - projet visant à louer les surfaces disponibles à des sociétés extérieures,
  - démarches effectuées en partenariat avec la société ALTEDIA,
  - 5 zones susceptibles d'accueillir de nouvelles activités.

*Question de la conseillère départementale sur les raisons du PSE :*

L'exploitant répond que le PSE est dû principalement à une baisse d'activité et à une perte de compétitivité, notamment vis-à-vis des pays tels que la Pologne, le Portugal, l'Espagne et la Croatie.

*Question du SEEF sur les activités restantes sur le site de St-Crépin-Ibouwillers*

L'exploitant répond qu'il ne reste plus qu'une activité de stockage et une activité logistique.

*Questions de la mairie de Saint-Crépin-Ibouwillers sur les contacts déjà pris dans le cadre d'une éventuelle reprise du site :*

L'exploitant répond que trois contacts ont déjà été pris avec des entreprises qui sont déjà SEVESO.

*Questions du SIDPC sur un éventuel déclassement du statut SEVESO seuil haut pour le site :*

L'exploitant répond que ce n'est pas envisagé pour le moment compte-tenu de la quantité de produits finis encore stockés sur le site.

*Questions du SIDPC sur une possible augmentation des flux routiers avec la réorganisation du site :*

L'exploitant répond que les flux routiers restent identiques, voire en légère diminution du fait de la diversité moindre des clients.

*Question de la communauté de communes des Sablons sur l'existence de documents élaborés pour promouvoir la reprise du site :*

L'exploitant répond que la société ALTEDIA, qui accompagne la société HEMPEL dans le projet de reprise des zones susceptibles d'accueillir des activités nouvelles sur le site, a élaboré des brochures de présentation. Ces dernières sont disponibles sur demande auprès des sociétés ALTEDIA ou HEMPEL.

*Question du SDIS sur l'usage futur du site : si plusieurs sociétés sont présentes sur le site, une mutualisation des accès et une défense incendie commune sont-elles envisagées ?*

L'exploitant répond que dans tous les cas une mutualisation ou une mise en commun des moyens sera recherchée.

La DREAL rappelle que, pour l'administration, compte-tenu de la configuration du site (un seul bâtiment mais plusieurs halls), le détenteur de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter ne pourra être qu'un seul et même exploitant.

### **Présentation des actions de l'inspection des installations classées :**

M<sup>me</sup> ESTKOWSKI présente l'action de l'inspection des installations classées.

L'inspection du 25 mars 2016 avait pour thèmes :

- le récolement de la mise en demeure du 2 février 2016,
- les suites des visites d'inspection précédentes relatives au respect de la prescription édictée à l'article 8.3.1 de l'arrêté préfectoral du 23/07/2013 (murs coupe-feu et sprinklage au sein du bâtiment A),
- un contrôle REACH généraliste / fiches de données de sécurité (FDS).

Sur la thématique « récolement de la mise en demeure du 2 février 2016 » : 1 écart simple a été relevé, écart clos suite aux travaux de mise en conformité effectués sur la clôture et les portails.

Sur la partie « Écarts et observations constatés lors des précédentes visites » : 1 écart simple résiduel a été relevé, écart clos suite à la remise de l'étude de dangers révisée en mars 2016.

Sur la thématique « FDS » : 2 observations ont été relevées.

L'inspection du 3 mai 2016 avait pour thèmes :

- les rejets atmosphériques et COV,
- le récolement de l'APMD du 25 mars 2016 pour la remise de la révision quinquennale de l'étude de danger du site.

Sur la thématique « air » : 1 écart simple et 1 observation ont été relevés mais aucune suite administrative ni pénale n'a été proposée car ils portaient sur un non-respect de la fréquence de l'autosurveillance des rejets atmosphériques. Or ces derniers sont directement liés à l'activité production de peinture qui n'est plus réalisée sur le site depuis juillet.

Sur la partie « récolement de l'APMD du 25 mars 2016 » : la mise en demeure a été levée car l'étude de dangers révisée a été remise.

L'inspection du 12 juillet 2016 avait pour thème :

- le récolement de l'APMD du 02 février 2016 portant sur la thématique « sûreté ».

La mise en demeure a été levée : les travaux de mise en conformité du site ont été effectués conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral qui encadre le fonctionnement du site.

L'inspection du 30 novembre 2016 avait pour thèmes :

- la cessation de l'activité de production de peinture sur le site de Saint-Crépin-Ibouwillers ;
- les investigations des sols et des eaux souterraines, les conclusions et résultats de l'interprétation de l'état des milieux (IEM), de l'étude quantitative des risques sanitaires (EQRS) et du plan de gestion (PG) prescrits dans l'arrêté préfectoral complémentaire du 27 juillet 2015.

Les documents précités ont été remis à l'inspection des installations classées par la société HEMPEL. Ils sont actuellement en cours d'instruction, instruction qui fait l'objet d'échanges réguliers entre l'administration et l'exploitant.

### **Questions diverses**

*Question du SDIS : suite à l'arrêt de l'activité Production de peintures, une nouvelle étude de dangers va-t-elle être remise ? Qu'en est-il du POI ?*

L'exploitant répond qu'une nouvelle étude de dangers va être remise en 2017 ; elle prendra en compte le périmètre réduit d'activité. En ce qui concerne le POI, une mise à jour de ce dernier est à prévoir, que le site ait ou non trouvé d'autres exploitants/locataires.

*Question de la mairie de St-Crépin-Ibouwillers : le PPI est-il toujours d'actualité ? Quid des sirènes testées une fois par mois ? Quid des postes de commandement localisés au sein de la commune ?*

Le SIDPC répond qu'étant donné que le site - SEVESO seuil haut - présente toujours des phénomènes dangereux avec des effets potentiels à l'extérieur du site, le PPI et toutes ses composantes (sirène, PCO...) restent en vigueur.

*Intervention de la mairie de St-Crépin-Ibouwillers : la première adjointe au maire informe les participants de la CSS de l'arrivée très prochaine des ambulances CARLIER à proximité du site HEMPEL, en lieu et place de l'ancienne fabrique de boutons et de la construction d'un nouveau lotissement sur la commune, pas très loin non plus du site HEMPEL.*

L'exploitant indique ne pas être au courant.

A 15h45, M<sup>me</sup> Isabelle Domergue clôt la réunion de la commission de suivi de site de la société HEMPEL.

La présidente



Isabelle Domergue